

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1008

présenté par

Mme Regol, Mme Sas, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Simonnet, M. Lahais, Mme Autain, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, M. Thierry, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	700 000 000	0
Protection maladie	0	700 000 000
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
TOTAUX	700 000 000	700 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La ville de Strasbourg a mis en place depuis 2022 l'ordonnance verte, un dispositif visant à lutter contre les perturbateurs endocriniens en permettant à 800 femmes enceintes initialement (puis 1500 par an désormais face au succès de l'expérimentation) d'avoir droit à deux séances de sensibilisation aux risques liés aux perturbateurs endocriniens ainsi qu'à un panier de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique gratuit chaque semaine pendant 28 semaines.

Cet amendement propose par conséquent de s'inspirer de la réussite d'une politique locale et de généraliser le dispositif de l'ordonnance verte au niveau national en transférant 700 millions d'euros (coût estimé de cette généralisation) du programme "Protection maladie" vers l'action 02 "Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation" du programme "Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins"

Il est par ailleurs proposé au Gouvernement de lever le gage.